



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-
ALAIN

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT 247-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 203-2021 CONCERNANT LES ÎLOTS DE CHALEUR.

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil lors de la séance ordinaire qui s'est tenu le 2 avril 2024 a adopté le premier projet de règlement #247-2024 modifiant le règlement #203-2021 concernant les îlots de chaleur.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q.,c A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le 6 mai 2024 à compter de 19 h à la salle du conseil de la municipalité Val-Alain situé au 1245, 2^e Rang à Val-Alain. Durant cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet pourront le faire.

L'objet de cette consultation est d'informer les intéressés sur le règlement qui visent les changements suivants :

- Modifier le plan d'urbanisme pour assurer sa conformité aux nouvelles dispositions prévues à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme visant à identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et à décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de la Municipalité de Val-Alain situé au 648, rue Principale à Val-Alain durant les heures de bureau.


Donnée à Val-Alain, ce mercredi, 4 octobre 2023.


Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Alain, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la ville au <https://www.val-alain.com/.m> et en affichant une copie à l'hôtel de ville et au Centre municipal le 3^e jour du mois d'avril, entre 11 heures et 16 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois d'avril 2024.


Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière